

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 21 MARS 2023

Appel : Présents : 31

Excusés : 4

Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux municipaux, à M. Anton Bruni du *Murtenbieter* et M. Pierre Köstinger de *La Broye*, ainsi qu'à trois auditeurs villageois.

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 29 novembre 2022

Le président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du Conseil communal. Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président demande une modification de l'ordre du jour afin d'ajouter un point supplémentaire : il est en effet demandé par la Municipalité de procéder à la nomination de deux suppléants pour la Commission de recours pour la perception des contributions communales.

Le nouvel ordre du jour proposé est :

Appel

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 29 novembre 2022
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal n° 01 / 2023 : Demande de crédit supplémentaire pour la révision du PACom (Plan d'Aménagement Communal) ainsi que le règlement sur la police des constructions & la prolongation de la zone réservée
- 5) Préavis municipal n° 02 / 2023 : Accompagnement par un consortium d'architectes de Faoug en tant que Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO) dans le cadre de l'appel d'offres RF45
- 6) Préavis municipal n° 03 / 2023 : Aménagement d'écrans interactifs dans 4 salles de classe de l'école primaire de Faoug
- 7) Nomination de deux suppléants pour la commission de recours pour la perception des contributions communales
- 8) Informations municipales
- 9) Divers et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Informations du président

P. Thévoz félicite et souhaite la bienvenue à notre nouveau municipal, *M. Markus Studer*, élu le 18 décembre 2022 et dûment assermenté. Félicitations également à notre nouveau Syndic, *M. Johann Theux*, élu tacitement le 31 janvier 2023. Il remercie également la Municipalité, sans leur engagement, il serait impossible de mener à bien les affaires courantes et les importants projets futurs pour notre village. Pour rappel, la séance du Conseil communal initialement prévue le 31 janvier 2023 a été annulée : il n'y avait en effet pas d'impératifs de dates, les préavis n'étaient pas totalement finalisés par manque d'informations importantes, le délai était également un peu trop serré pour permettre aux différentes commissions d'étudier les préavis.

4. Préavis municipal n° 01 / 2023 : Demande de crédit supplémentaire pour la révision du PACom (Plan d'Aménagement Communal) ainsi que le règlement sur la police des constructions et la prolongation de la zone réservée

L. Poinçot : Pour rappel, en septembre 2021, nous étions en attente du retour de l'examen préalable du Canton, que nous l'avons reçu en mars 2022. Depuis lors, notre bureau d'urbanisme a pris en compte toutes les demandes du Canton pour effectuer des adaptations et les modifications requises. En septembre 2022, nous avons décidé de prolonger la zone réservée car nous n'aurions pas pu terminer le PACom avant la fin de l'année 2022. Nous avons donc fait la demande de prolongation pour la zone réservée, qui a été acceptée par le Canton ; le nouveau délai est au 20 juin 2023. Nous sommes conscients que cette demande de crédit est un gros dépassement de budget par rapport à ce qui avait été annoncé en 2017. Les retards sont dus en grande partie à cause du traitement par les

divers services cantonaux (les examens préliminaire et préalable ont été rendus avec des délais supplémentaires, donc avec beaucoup de retard). De plus, il y a eu diverses demandes cantonales supplémentaire d'adaptation des directives légales. Ces changements ont été effectués mais ont encore prolongé le travail. La rapidité soudaine de mettre à l'enquête ce PACom est due au fait que le Canton a décidé de mettre la pression à toutes les communes qui ont du retard par rapport aux délais prévus pour les obliger à terminer leur PACom rapidement (il y a seulement une dizaine de communes qui ont rendu leur PACom). Par ailleurs, nous allons certainement recevoir bon nombre d'oppositions, que nous ne pouvons pas quantifier précisément ; il vaut mieux anticiper.

La Commission des finances, par son rapporteur, Pascal Heim, relève les points suivants : Pour l'essentiel, le préavis en question porte sur une demande de crédit supplémentaire nécessaire pour finaliser la révision du plan d'aménagement communal (PACom). Le retard accumulé dans le processus d'entrée en vigueur du PACom est en grande partie attribuable au changement des dispositions légales en cours de projet et à l'absence de directives cantonales claires. La Commission des finances a analysé le préavis sous l'angle des nouvelles dépenses estimées pour finaliser le PACom. Elle ne se prononce toutefois pas sur les charges passées, qui ne sont plus modifiables. La Commission de gestion demeure compétente pour cet aspect. La Commission des finances considère que l'estimation des coûts supplémentaires pour finaliser la révision du PACom est plausible et supportables pour les finances communales. Elle est consciente que l'estimation des coûts finaux est une tâche difficile, car diverses variables qui peuvent évoluer au fil de l'avancement du projet et sont à prendre en compte. Par exemple, le montant de Fr. 50'000.00 alloué au poste « Traitement des oppositions » est susceptible d'évoluer indépendamment de la planification financière de la commune. La Commission des finances relève que la finalisation du PACom est une obligation légale et que par conséquent certaines charges demeurent obligatoires. Elle invite toutefois la Municipalité à faire preuve de rigueur et exercer un contrôle financier détaillé sur les charges estimées tout au long du processus de finalisation du PACom. La Commission des finances conseille en outre la Municipalité de vérifier, avec l'autorité cantonale compétente, si le taux de subventionnement cantonal de 40% pourra être revu à la hausse en prenant en compte les frais effectifs en lieu et place de ceux annoncés en 2017, ceci compte tenu du changement du cadre légal intervenu en cours de projet. En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal no. 01/2023 tel que présenté.

La Commission du PACom, par son rapporteur, Sylvain Carrard, relève les faits suivants : La révision d'un plan communal est complexe et longue. Il est nécessaire de répondre à toutes les modifications législatives ou de procédures pouvant intervenir entre-temps. Le montant estimé de Fr. 210'000. - dans le premier mandat adjugé n'a pu être tenu. La proposition de compléter le mandat pour couvrir la phase allant du retour de l'examen préalable à l'envoi du dossier pour approbation par le canton semble correcte. Cependant au vu de l'incertitude sur le nombre d'oppositions, les étapes encore à venir pourraient être conséquentes. Le premier mandat adjugé aurait pu être clôturé au niveau financier pour démarrer avec les prestations complémentaires. La commission relève que malheureusement, elle n'a pas été sollicitée plus tôt par la Municipalité pour une prise d'information sur le PACom. En effet, il n'y a eu durant les cinq dernières années que trois séances de présentation des travaux effectués (périmètre urbanisé, retour de l'examen préliminaire et présentation des documents mis à l'enquête). La commission PACom aimerait préciser qu'elle n'a jamais été impliquée dans l'élaboration des documents mis à l'enquête le 8 mars 2023. Il aurait été judicieux de solliciter la commission plus tôt, aussi bien pour ce préavis que pour la présentation des travaux du PACom, avant l'enquête publique. La commission regrette la rapidité soudaine de la Municipalité et de manière non-coordonnée avec la future enquête publique sur la zone réservée. Il aurait été plus logique de réaliser ces deux procédures en parallèle afin que la population comprenne mieux. Toutefois au vu de l'avancement des travaux, la commission PACom ne souhaite pas retarder le calendrier et les futures échéances. Au vu de ces derniers éléments, la commission réitère son message, à savoir d'être à disposition de la Municipalité, pour la soutenir dans les prochaines échéances, et propose au conseil communal d'accepter le préavis 01/2023 tel que présenté.

L. Poinçot : Pour la zone réservée, nous avons reçu Fr. 3'200.- de subvention. Pour le PACom, l'estimation de coûts annoncée en 2017 par la Municipalité au Canton était de Fr. 65'000.-. Le Canton en accepte Fr. 59'000.-, sur lesquels il donnera 40% de subvention, soit Fr. 23'600. Nous recevons cette subvention quand le Canton aura validé le PACom et que nous aurons envoyé la facture finale. En janvier, nous avons demandé au Canton une adaptation des subventions, car il y a eu beaucoup

d'adaptations légales à prendre en compte, des directives ont changé en cours de route et ont prolongé les délais ; de plus, les divers services cantonaux ont pris plus de temps pour nous renvoyer les examens préalables, mais cela a été refusé. Concernant la rapidité et le manque de coordination entre PACom et zone réservée : il n'y a pas d'urgence pour la zone réservée, elle est valable jusqu'en septembre 2023. En janvier, le Canton nous a bien fait comprendre qu'il fallait terminer ce PACom au plus vite, mais surtout que le délai supplémentaire qui nous a été accordé au 20 juin 2023 devait absolument être tenu. Nous avons reçu le retour de l'examen préalable du Canton en mars 2022 avec beaucoup d'adaptations à effectuer. La zone réservée est effectivement liée au PACom, mais ce sont deux choses séparées. Nous avons décidé de traiter la zone réservée plus tard car il n'y a pas d'urgence, contrairement au PACom.

P. Thévoz : rappelle que l'objet du préavis concerne uniquement la demande de crédit supplémentaire pour pouvoir poursuivre dans les meilleures conditions la suite du processus d'adoption de notre futur PACom. L'objet du préavis est étroitement lié à la suite de la procédure, mais on ne va pas parler de la mise à l'enquête publique qui est en cours jusqu'au 7 avril. A ce stade, on ne débat pas sur les documents publiés qui constituent le dossier de la mise à l'enquête, ni des éventuelles oppositions qui vont certainement en découler. Selon le calendrier prévisionnel indiqué dans le préavis, nous allons encore largement en discuter lors de nos prochaines assemblées. Le chemin est encore long jusqu'à une adoption finale de notre PACom ; les questions qui y sont directement liées seront à poser ultérieurement aux points 8 ou 9 de l'ordre du jour.

S. Laverrière : demande une précision concernant la prolongation du délai accordé pour la zone de réserve.

L. Poinçot : La prolongation du délai est valable jusqu'à la fin du processus de validation, donc jusqu'à ce que le PACom soit validé.

Le Conseil communal accepte le préavis « Demande de crédit supplémentaire pour la révision du PACom (Plan d'Aménagement Communal) ainsi que le règlement sur la police des constructions et la prolongation de la zone réservée » à la majorité (4 abstentions).

5. Préavis municipal n° 02 / 2023 : Accompagnement par un consortium d'architectes de Faoug en tant que Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO) dans le cadre de l'appel d'offres RF45

Selon l'article 55 de notre règlement communal qui se rapporte à l'article 40J de la Loi sur les communes, *Fanny et Sylvain Carrard* se récusent spontanément.

J. Theux : Pour rappel, la Municipalité, par l'entremise de la Commission RF45, avait essayé de lancer un appel d'offre pour faire un concours pour la rénovation de ce bâtiment. Suite à l'avertissement de l'observatoire romand des marchés publics, la procédure a été stoppée pour éviter d'avoir des recours, de partir en procédure juridique et de perdre du temps. A la suite de cet événement, les quatre architectes du village ont spontanément proposé leur aide informelle par rapport au mandat ; ils ont ensuite également proposé de travailler ensemble pour officier en tant que bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de nous accompagner dans la rédaction du cahier des charges en réalisant les analyses principales. Une auscultation préliminaire va être réalisée afin d'étudier la structure du bâtiment et les éventuels travaux urgents de sécurité à effectuer avant de commencer les travaux définitifs.

Dans une deuxième phase, les quatre bureaux vont travailler de manière indépendante sur la base du programme établi par la Municipalité, accompagnée par la Commission RF45. A partir de ce programme de base, des propositions de quatre études d'avant-projet vont être réalisées, le but étant d'avoir quatre approches et interprétations différentes, pour ensuite prendre le meilleur des quatre propositions et arriver à une proposition finale au moment de l'appel d'offres. Ils vont aussi nous aider à rédiger le cahier des charges, accompagnés d'un bureau externe spécialisé dans ce domaine. Chaque architecte va faire deux études d'avant-projets, c'est-à-dire étudier les deux variantes que sont la rénovation ou la démolition/reconstruction, pour pouvoir soumettre les différents impacts financiers. Les coûts sont estimés à Fr. 145'000.- pour arriver avec un cahier des charges qui soit prêt à partir en publication pour un appel d'offres publiques. La Commission RF45 va également être impliquée tout au long du processus.

La Commission des finances, par son rapporteur, *Jérôme Laverrière*, relève les points suivants : A la suite des différents problèmes rencontrés lors du premier appel d'offres lancé dans le cadre de l'acquisition des bâtiments sis sur la parcelle RF45, un groupe de quatre architectes ayant leurs bureaux

ou leurs domiciles dans la Commune a pris contact avec la Municipalité pour lui proposer son aide dans ce dossier. Dans l'étude de ce préavis, la Commission des finances s'est principalement concentrée sur l'aspect financier. Elle laisse le soin à la Commission RF45 de traiter le côté technique. Après que le Conseil Communal a accepté l'acquisition de ce bien immobilier en décembre 2020, les membres de la Commission estiment qu'il est maintenant nécessaire que ce projet se concrétise et aille de l'avant. En étudiant le préavis, la Commission constate qu'actuellement, il n'y a pas encore de cahier des charges précis à disposition du groupe d'architecte. Pour celle-ci, cette situation augmente le risque de dépassement du budget dans le cas où les variantes proposées par le BAMO ne correspondraient pas du tout à la vision de la Municipalité ou la Commission RF45 dans le cadre de ce projet. Avec les informations dont nous disposons aujourd'hui, les heures estimées semblent réalistes même si, au vu de la complexité du projet et du point mentionné ci-dessus, des surcoûts ne sont pas exclus. La Commission recommande donc à la Municipalité d'exercer son devoir de surveillance de façon stricte et rigoureuse. De plus, elle estime qu'une information régulière aux commission concernées quant à l'évolution des coûts permettrait de limiter le risque de dépassement de budget. Les membres de la Commission estiment toutefois que ce risque est limité du fait que les architectes ont des liens étroits avec la commune de Faoug et qu'ils prendront donc toutes les mesures nécessaires afin de respecter les coûts estimés dans le présent préavis. Pour terminer, la Commission espère que les variantes proposées généreront un rendement financier intéressant pour notre Commune. Au vu de ce qui précède, la Commission recommande au Conseil communal d'accepter tel que présenté le préavis municipal no. 02/2023.

La Commission RF45, par son rapporteur, Simon Thomet, relève les faits suivants :

- La Municipalité souhaite être accompagnée par un consortium de 4 architectes habitant ou travaillant à Faoug.
- Ledit consortium aura comme tâches d'accompagner la municipalité dans les études préliminaires, l'avant-projet et la réalisation des appels d'offres pour les mandataires pour la suite des études et le suivi de l'exécution. Il devra aider la Municipalité à définir ses besoins pour ce projet, définir un cahier des charges fonctionnel pour le projet, effectuer les relevés et analyses nécessaires pour le bâtiment existant, effectuer les études préliminaires et 4 avant-projets et enfin appuyer la Municipalité à réaliser un appel d'offres de mandataires pour la suite des études et suivi de la réalisation des travaux. Il y a lieu de préciser que la dernière tâche est prévue d'être sous-traitée à un bureau spécialisé dans le domaine d'appels d'offres.
- Le consortium aura en substance le rôle d'un bureau d'appui au maître d'ouvrage et en plus effectuer les études jusqu'à l'avant-projet et sera exclu de la suite du processus. Un des architectes du consortium pourrait néanmoins accompagner la Municipalité en tant que conseil pour suivre les travaux du nouveau mandataire.

Sur cette base, la Commission estime que cette façon de procéder permet à la Municipalité :

- D'être accompagnée par des spécialistes dans le domaine de la construction ;
- De bénéficier du savoir-faire de quatre architectes implantés dans le village qui connaissent les conditions et besoins locaux ;
- D'aller dans le sens de l'idée initiale d'impliquer la population locale dans l'élaboration du projet.

Néanmoins, la Commission relève que le choix de la Municipalité d'être accompagné par 4 architectes implique les désavantages suivants :

- Une importante augmentation des coûts du fait d'avoir 4 architectes sur un projet de petite ampleur.
- Un risque de blocage du projet dû aux éventuelles divergences des idées entre les 4 architectes.
- L'exclusion des architectes du village pour la phase de réalisation. Aucun architecte du consortium ne pourra effectuer la réalisation.

La Commission compte sur la Municipalité pour mettre tout en œuvre pour limiter les coûts et suivre activement les architectes afin d'assurer un avancement du projet dans de bonnes conditions. La Commission remercie Monsieur le Syndic pour son travail et son dynamisme sur ce projet. La Commission RF45 propose au Conseil Communal d'accepter le préavis 02/2023 et de mettre en œuvre les mesures préconisées par la Commission.

J. Theux précise : "Le surcoût dû au fait d'avoir quatre architectes, sera compensé par un choix mieux cadré du projet final, nous aurons un gain sur l'exécution et la suite des travaux, c'est un investissement qui en vaut la peine. La proposition reste de nous accompagner jusqu'au cahier des charges, le suivi

des travaux est une prestation qui reste ouverte, mais qui n'est pas comprise dans les montants indiqués dans le préavis''

H-J. Brechbühl : Quatre architectes, cela semble beaucoup pour ce projet. Pourrait-on avoir une petite idée de leurs propositions, un avant-goût de ce qui va sortir de ce projet ? La Municipalité a-t-elle également des idées, est-elle motivée ? Ce projet traîne, on attend toujours le cahier des charges. Par ailleurs, ce n'est également pas très correct qu'un membre de ce consortium soit aussi le bureau conseil de la Municipalité. Celui-ci devrait rester neutre et ne pas être impliqué dans ce projet.

J. Theux : Il y a déjà des idées, un programme est établi, des travaux ont été faits avec la Commission RF45. Le but est de prendre en compte les idées données par les villageois lors de l'Atelier Espace suisse et aussi ce qui a été relevé par la Commission des finances. Ce bâtiment a été acheté afin d'être valorisé, il ne sera pas réalisé uniquement pour le bien public, mais aussi pour avoir une rentrée d'argent. Le projet a été ralenti par manque de temps l'année dernière, mais la motivation est là. Un architecte seul n'aurait pas coûté aussi cher en effet, les tarifs proposés par les architectes sont au tarif de dessinateur. Et l'avantage est d'avoir des architectes motivés pour réaliser un projet pour le village et d'avoir plus d'idées. Concernant le bureau technique : il ne va pas agir en tant que bureau technique pour ce projet-là ; ce n'est pas lui qui va juger les travaux présentés. Les décisions vont être prises sur recommandation de la Commission RF45 par la Municipalité avant d'être soumises au Conseil Communal. Il n'y a pas de conflit d'intérêt. J'entends bien ces préoccupations. La Municipalité ne souhaite pas se priver de l'avis d'un architecte qualifié dans le village. M. Wenker et son bureau étaient déjà inclus à l'origine de la réflexion, nous ne souhaitons pas l'exclure de la procédure.

P. Thévoz : Les quatre architectes se mettent ensemble pour former un consortium dans le but de regrouper leurs compétences, en règle générale sous la forme d'une "société simple" qui répond en un seul nom aux sollicitations du Maître de l'ouvrage. De plus, il est préférable d'avoir des études un peu plus poussées au début et d'avoir les idées de quatre professionnels plutôt que de se rendre compte trop tard qu'il y a des problèmes, qui coûteront plus cher au final.

S. Laverrière : Cela veut dire qu'il y aura quatre projets de construction et quatre projets de rénovation qui vont être présentés, donc huit projets ? Cela me paraît aussi beaucoup. On a l'impression de ne pas en savoir assez et d'accepter un budget qui pourrait être dépassé. Ce sera le rôle de la Municipalité de le limiter, il faudra aussi impliquer régulièrement la Commission RF45 et faire un compte rendu au Conseil Communal de l'avancée des travaux. J'ai le sentiment qu'on va probablement dire oui ne sachant pas trop où on va arriver et si on va avoir un projet qui correspond à nos besoins. Cela risque de partir dans trop de directions différentes. On devrait d'abord décider ce qu'on veut faire de ce bâtiment et ensuite consulter des architectes.

J. Theux : La Municipalité va surveiller de près l'évolution des coûts. Il y a pour l'instant la possibilité des deux variantes : rénover ou reconstruire. Ce ne sont pas les architectes qui vont décider de ce qu'il y aura dans le bâtiment. L'idée est qu'il y ait une collaboration avec un programme établi au début et un cadre de base défini par la Municipalité et la Commission RF45, sachant qu'on ne pourra pas contenter tous les habitants. Les coûts seront contrôlés, la commission sera impliquée et des informations seront données régulièrement.

J. Laverrière : J'ai l'impression que la Municipalité ne sait pas encore très bien où elle veut aller, il serait important d'avoir une ligne claire avant de commencer.

J. Theux : Une ligne a déjà été définie : la moitié du bâtiment sera dédiée à de l'habitation, la taille des appartements est déjà réfléchi. Il y a beaucoup de potentiel, mais d'après les architectes, il y a trop de choses dans le pré-programme, tout ne rentrera pas dans ce bâtiment. Il faudra encore choisir, mais nous ne partons pas complètement à l'aveugle.

V. Bacher-Tillmanns : Ce projet est en effet un peu trop vague. Avez-vous un délai pour avoir un projet défini ?

J. Theux : A la fin de l'étude préliminaire, il faudra que 80% du projet soit établi, et on laisse l'opportunité de se laisser surprendre par les idées des architectes. Nous allons faire des choix entre les idées possibles et le budget. Il est prévu que le programme soit établi d'ici trois à quatre mois, et qu'à la fin de l'année 2023 les études d'avant-projet soient terminées et l'appel d'offres lancé.

S. Laverrière : Sur le planning, l'étude préliminaire est prévue jusqu'à fin juin. D'après ce qui est indiqué, la Commission n'est pas impliquée, est-ce une erreur ou est-ce volontaire ?

J. Theux : C'est en effet mentionné ainsi car l'étude préliminaire concerne l'analyse structurelle du bâtiment, qui aura un impact sur la suite du dossier. La Commission sera impliquée dès le lancement de l'avant-projet, quand on aura les données de base.

L. Aebischer : Nous n'avons en fait pas vraiment le choix de dire oui ? Si nous refusons le préavis, qu'allez-vous faire ?

J. Theux : Si le préavis est refusé, nous allons revenir avec un autre projet. Nous aurons de toute façon besoin d'un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous devons faire un pré-appel d'offres à la demande. Le Conseil a le choix, mais cela risque de retarder le projet.

Y. Mischler : Si on imagine que le projet de M. Wenker est celui qui est retenu, ne devrait-il pas se récuser car il ne pourrait contrôler son propre projet ?

J. Theux : Le projet qui va être soumis sera un compromis entre les quatre architectes. Même si la majorité du projet est composée des idées de M. Wenker il n'y a pas de mise à l'enquête à ce stade-là. Ce n'est pas lui qui va exécuter le mandat, ni aucun des autres architectes. La mise à l'enquête sera faite par le mandataire qui sera choisi après l'appel d'offres.

P. Heim : Il semble qu'il y ait une mauvaise compréhension du préavis, qui est très clair et qui explique bien la situation. Ce n'est pas un concours d'offres de différents architectes, c'est un consortium : la page 2 indique « étude d'avant-projet sous forme d'atelier de réflexion : les quatre bureaux d'architectes se réunissent et développent les deux scénarios ». Ils ne vont pas faire chacun leur propre projet. Ils vont discuter ensemble et développer des idées. M. Wenker ne devra pas se récuser car il fera partie du consortium. C'est un avantage d'exploiter les connaissances et les compétences de ces quatre architectes. Je suis sûr que la Municipalité va bien cadrer ce projet, c'est une démarche coopérative qui est très positive.

Le Conseil communal accepte le préavis « Accompagnement par un consortium d'architectes de Faoug en tant que Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO) dans le cadre de l'appel d'offres RF45 » à la majorité (3 avis contraires, 2 abstentions)

6. Préavis municipal n° 03 / 2023 : Aménagement d'écrans interactifs dans l'ensemble des 4 salles de classe de l'école primaire de Faoug

J. Theux : Une directive du canton de Vaud sur l'évolution des moyens techniques mis à disposition des élèves a été établie et demande d'équiper toutes les salles de classes d'écrans interactifs. Le Canton a proposé un type de matériel et un appel d'offres. Différentes solutions ont été éprouvées dans le Canton ; les enseignants sont satisfaits, c'est simple d'utilisation et fiable. Le préavis a été accepté par le conseil intercommunal, et l'ARPEJE a déjà équipé une partie des classes à Avenches. Nous avons souhaité nous joindre à cet appel d'offres pour profiter de prix préférentiels. Il aurait fallu signer l'achat l'année passée, sans passer par le Conseil communal, mais comme cela n'avait pas été prévu au budget (bien que nous soyons en dessous du montant pour lequel la Municipalité doit faire une demande), nous avons quand-même souhaité présenter ce préavis. L'objectif est de réaliser les travaux cet été pour que les équipements soient disponibles à la rentrée.

La Commission des finances, par son rapporteur, Jérôme Laverrière, relève les points suivants : Sur demande de l'ARPEJE et afin de respecter une exigence cantonale, la Municipalité propose d'équiper les quatre classes de l'école de Faoug avec des écrans interactifs. Pour les membres de la Commission, il est tout à fait sensé que la Commune s'équipe du même matériel qu'au sein des autres établissements de l'ARPEJE afin de profiter des synergies possibles et de bénéficier de prix préférentiels. Lors de l'étude du préavis, nous avons relus les statuts de l'ARPEJE et avons constaté que l'article 29 mentionne que « l'ARPEJE est propriétaire et gère l'ensemble du mobilier et du matériel d'enseignement utilisés par les établissements scolaires. L'ARPEJE procède aux achats nécessaires ». La Commission s'est donc posée la question de savoir si c'était bien à la Commune de payer ce matériel qui, pour elle, est clairement du matériel d'enseignement. Par l'intermédiaire du Syndic Johann Theux, la Directrice de l'ARPEJE, Madame Ospel, nous a répondu que l'ARPEJE entend par mobilier et matériel d'enseignement tout ce qui est mobile ou qui est fixé au mur mais facilement déplaçable d'une salle à l'autre. De plus, elle nous a fait remarquer que toutes les autres communes ont équipé les salles situées sur leur territoire à leurs propres frais. En conclusion, la Commission propose au Conseil d'accepter le préavis no. 03/2023. La Commission recommande toutefois à la Municipalité de modifier le montant assuré en cas de sinistre ou de dommage afin de couvrir ce nouveau matériel.

La Commission du PACom, par son rapporteur, Delphine Galliard, relève les faits suivants :

L'installation d'écrans interactifs est une obligation pour être conforme au programme cantonal de développement du numérique dans les écoles vaudoises. S'agissant d'une exigence cantonale, chaque classe d'enseignement sera équipée d'un écran. L'ARPEJE a déjà procédé à l'installation de tel

matériel, notamment au Collège de Sous-Ville, et bénéficie d'une bonne expérience. Elle a notamment négocié de manière importante et la commune pourrait profiter d'un rabais intéressant. Au vu de ce qui précède, la commission du PACom propose au Conseil Communal d'accepter les points du préavis 03/2023.

Le Conseil communal accepte le préavis : « Aménagement d'écrans interactifs dans quatre salles de classe de l'école primaire de Faoug » à la majorité (2 abstentions)

7. Nomination de deux suppléants pour la commission de recours pour la perception des contributions communales

P. Thévoz : Il est demandé au Bureau du Conseil de procéder à la nomination de deux suppléants à la Commission de recours. Cette commission sera prochainement activée, et comme nous savons déjà que certains membres ne pourront pas y participer, nous devons procéder à de nouvelles nominations ; ces suppléants deviendront membres actifs. La Commission a été nommée en début de législature et est composée des membres suivants : Cédric Buri, Sabrina Giannini Heim et Rui Gomes Da Silva.

L. Poinçot : Cette commission a le temps de siéger, il n'y a pas d'urgence, cela peut prendre plusieurs mois.

Laurent Jaccard et Markus Kohler se proposent spontanément et sont élus à l'unanimité.

8. Informations municipales

J. Theux : Organisation au sein de la Municipalité : - La nouvelle répartition des dicastères à la suite de l'élection de Markus Studer est indiquée sur le site internet de la commune. - L'organisation pour le remplacement pendant le congé maternité de L. Poinçot a déjà été établie. Personnel communal : - Pour donner suite à la démission de Soreya Bourezak pour fin mars, M. Chokri Zouari a été engagé en tant que concierge responsable dès le 20 mars 2023. Des concierges adjoints pour des remplacements à l'heure sont encore recherchés. - Nous allons également rechercher un ou une secrétaire municipale pour remplacer Chantal Veyre qui quittera son poste le 31 août 2023. PACom : - Environ 70 personnes ont assisté à la présentation publique ; quelques propriétaires ont déjà informé qu'ils vont faire opposition. L'enquête publique a été publiée dans la Feuille des Avis Officiels du 7 mars 2023 et cours jusqu'au 7 avril 2023. Les recours sont attendus surtout en fin de délai de mise à l'enquête. Le dossier est consultable en ligne sur le site internet de la commune ou sur rendez-vous au bureau communal. Il est constitué d'un plan d'affectation communal à deux échelles, du plan de limite des constructions, du règlement du plan d'affectation avec la police des constructions, du futur règlement de constructions qui sera uniformisé pour tout le village avec des spécificités par zone, et un rapport explicatif 47 OAT qui explique la démarche et les choix effectués celui-ci communique aussi des informations remontées du Canton dans les analyses préliminaires. Un agenda a été publié dans le cadre du préavis. Nous planifions de renvoyer le dossier au Canton à la fin de l'année pour approbation. D'ici là, nous devons récolter les oppositions et nous préparer à répondre avec notre urbaniste et l'avocat spécialisé. Ensuite nous devons établir un dossier avec les réponses aux oppositions, le soumettre avec un préavis au Conseil communal ; c'est le Conseil qui valide et qui confirme la levée des oppositions. Par la suite, le dossier sera envoyé au Canton, qui notifiera les possibilités de recours aux opposants. Le PACom entrera en vigueur de manière totale ou partielle selon l'avis des juges concernés par les procédures de recours. Il est possible qu'une partie du plan n'entre pas en vigueur et qu'on ait toujours ce régime de zone réservée.

D. Kaeser Routes : - Le radar pédagogique a été placé à différents endroits, il est en cours de réglage. - La mise à l'enquête de la Zone 30 est terminée depuis mi-février, la commande des panneaux et des marquages a été faite. Parkings : - Des bâches d'informations ont été mises en place ; des demandes de macarons ont déjà été faites au bureau communal ; le formulaire pour la demande des macarons est disponible sur le site de la commune. - La formation pour la plateforme des amendes d'ordre est en cours. Tout devrait être opérationnel le 1^{er} mai. Déchetterie : La benne compacteuse papier/carton a été mise en fonction : avec l'ancien système, la benne devait être vidée toutes les deux semaines. Cela fait plus d'un mois que cette nouvelle benne est en fonction et n'a pas encore été vidée, le rendement est donc positif.

Th. Lavanchy : Eau potable : - L'avant-projet pour le raccordement à l'ABV du côté de Vully-les-Lacs a été finalisé, nous l'avons reçu et il est en cours d'analyse. Il y a plusieurs variantes possibles. La clé de

répartition des coûts reste encore à définir entre Avenches, Vully-les-Lacs et l'ABV, mais les coûts sont supportables et rentrent dans ce qui était prévu. Nous n'abandonnons pas pour autant notre source, nous allons également gérer notre système d'eau communal. La Commission de l'eau sera également consultée pour les prochaines étapes. - Raccordement d'urgence avec Greng, Courgevoux, IB-Murten : Pour rappel, le raccordement d'urgence de sécurité avec Greng, qui est absolument nécessaire, était prévu depuis plusieurs années, mais la commune de Greng faisait trainer le projet. Un avant-projet avec le bureau d'ingénieurs Holinger a maintenant été établi, qui confirme à Greng que le projet est réalisable. Nous venons de recevoir cet avant-projet, il est en cours d'analyse. Parallèlement, une convention, établie par la Commission de l'eau ainsi qu'un ingénieur-conseil, va être envoyée à Greng. Si Greng valide l'avant-projet et la convention, les travaux seront réalisés et finalisés cet été. Si non, il faudra faire appel aux instances cantonales, qui nous soutiennent tant du côté fribourgeois que vaudois, pour mettre la pression à Greng, si nécessaire. STEP régionale : Nous devons voter pour la création de l'association déjà à la fin de 2022, mais la commune d'Avenches voulait une convention avec le Canton ou les industries qui sont parties prenantes du projet et les 10 communes membres de l'association pour avoir des garanties. C'est finalement l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF), propriétaire du site AgricCo et gérant, qui a donné la garantie qu'en cas de départ des industries, il reprendrait les infrastructures dédiées. La convention est passé par toutes les communes ; la signature devrait se faire fin mars. Le préavis pour la création de cette association devrait être présenté en juin. En septembre, si le planning est respecté, il y aura la création des organes de direction de l'association. Gare CFF : La mise à l'enquête est terminée, mais un retard est déjà annoncé de 2024-2026 à 2027-2028. Dès le 1er janvier 2024, une hotline sera mise en place. Espaces verts : Nous avons effectué un tour de la commune, afin d'élaborer une valorisation des espaces verts et des prairies fleuries dès ce printemps.

L. Poinçot : PECC : La première action lancée dans le cadre du PECC est de valoriser et encourager la biodiversité à travers les zones de verdure. Le plan énergie et climat communal est terminé et a été envoyé au Canton, un retour est attendu d'ici l'été. La version finale sera présentée une fois qu'on aura reçu le retour du Canton. Nous espérons en 2023 déjà commencer à mener des actions, notamment avec les zones de verdure et d'autres qui vont suivre et être présentées plus tard.

M. Studer n'a pour l'instant rien à communiquer.

8. Divers & propositions individuelles

S. Thomet a reçu plusieurs questions concernant l'abattage des arbres géré par le groupement forestier, au Pâquier-aux-Oies. Serait-il possible d'informer la population sur les raisons, voire d'annoncer les coupes de bois, par exemple dans les informations communales ? *D. Kaeser* : Les coordonnées de M. Cyril Combremont, le responsable forestier, se trouvent sur le site internet de la commune. Un groupe de travail du groupement forestier est en train de créer un site internet qui a pour but notamment d'annoncer ce genre de travaux à la population.

S. Thomet : Nous sommes à l'ère de la digitalisation et des paiements digitaux, avez-vous déjà étudié et/ou prévu la possibilité de recharger à distance la carte de déchetterie ? Il existe plusieurs solutions avec différents prestataires dans plusieurs communes où cela est possible, par exemple via le site internet, une borne ou Twint. *D. Kaeser* : Le sujet a déjà été abordé avec Pöttinger (*entreprise fournisseur de la benne compacteuse*) ; ils ont des solutions, mais ils avouent que c'est trop cher pour les prestations. C'est une question récurrente. Pour l'instant, il y a des communes pilotes, comme Chevroux, où toute la commune a un porte-monnaie numérique (qui permet par exemple de louer la salle, louer une place de bateau ou le recharger au port, charger la carte de déchetterie). Pour une commune comme Faoug, c'est un système beaucoup trop onéreux. Il y a la possibilité de la recharge avec des billets, comme à Vully-les-Lacs, mais ce système ne fonctionne pas toujours très bien.

F. Carrard demande comment la Municipalité se positionne par rapport aux nombreux départs au sein de l'administration communale. En l'espace de six-sept mois, nous avons perdu une syndique, une concierge, deux secrétaires municipales et une boursière. *J. Theux* : Les deux départs de la Municipalité depuis le début de la législature étaient pour des raisons personnelles et de santé. Au sein de la Municipalité actuelle, nous avons une bonne entente et un bon fonctionnement, la motivation est également présente. Au sein du bureau communal, c'est un concours de circonstance et une fin de cycle : Marlise Gaillet a décidé de faire une reconversion professionnelle dans le domaine privé. Nadège Fornachon a choisi de trouver un poste dans la région lausannoise où elle avait déménagé afin d'éviter les longs trajets quotidiens. Soreya Bourezak a choisi d'effectuer une reconversion

professionnelle dans sa formation initiale. Chantal Veyre a mentionné que la charge de travail est devenue trop lourde et qu'il y a de plus en plus de courriers d'avocats qui arrivent, notamment dans le domaine de la police des constructions. Il y a une bonne entente et un bon fonctionnement au sein du personnel communal. Nous essayons d'être proches des collaborateurs, avec des séances régulières. Nous essayons de faire le plus juste possible.

D. Galliard : Concernant le PACom qui a été mis à l'enquête, il y a des nouveautés sur la liste noire des plantes interdites. Il serait bien de faire une information à la population car les gens ne sont souvent pas au courant de l'existence d'une telle liste. *L. Poinçot* : C'est en effet une des missions du PECC : informer la population et l'inclure dans la réflexion. Il n'y a qu'une seule plante au niveau des plantes invasives exotiques qui est interdite et dont on peut forcer le propriétaire à l'arracher, mais nous allons en effet sensibiliser la population au niveau de ce qui peut être planté.

M. Krenger : Avez-vous des nouvelles concernant le projet avec Marina Port de Faoug ?

J. Theux : Une rencontre a déjà eu lieu, notamment dans le cadre du renouvellement de la concession dont le processus doit être lancé prochainement. Une deuxième rencontre est planifiée pour faire avancer le sujet, mais nous n'avons pas de nouvelles à annoncer pour l'instant.

S. Carrard : Concernant la surcharge des lettres d'avocat pour le bureau communal : La Municipalité a-t-elle vraiment travaillé main dans la main avec le canton pour le développement du PACom pour justement éviter les lettres d'avocat qu'on ne pourrait pas défendre ? Aurions-nous besoin du soutien du Canton ? *J. Theux* : Le Canton nous soutient dans une certaine mesure : les frais d'avocats n'entrent pas en ligne de compte par exemple. Ils n'ont pas d'avocats non plus dédiés au sujet, mais ils nous aident à répondre aux différents points. Les échanges ont eu lieu et les analyses ont été faites par le Canton. Nous avons suivi leurs directives au maximum possible, en défendant certains choix pour la population que l'on trouvait sensés. Notre PACom est tout à fait dans la lignée de ce qui est attendu par le Canton. Dans le cadre des réponses aux oppositions et négociations, nous pourrions bénéficier de leur appui.

L. Poinçot : Pour étayer les propos de Mme Chantal Veyre qui ont été rapportés par J. Theux, quand elle dit que c'est lourd de recevoir des courriers d'avocats, ce n'est pas tant la quantité, mais la complexité des questions juridiques. Dorénavant, on doit presque être juriste pour pouvoir traiter les dossiers de construction ; plus architecte, urbaniste, géomètre, etc.

H-J. Brechbühl : Ne faudrait-il pas mettre en place une commission pour étudier une éventuelle fusion, et réfléchir pour le long-terme ? *J. Theux* : Nous avons prévu d'aborder le sujet entre nous ainsi qu'avec le préfet, de voir ce qui serait possible et envisageable, et quels seraient les pertes et les gains potentiels. Une commission peut être envisagée, mais nous n'en sommes pas encore à ce stade.

P. Thévoz encourage et soutient les propos qui nous ont été rapportés ce soir par les différentes commissions. Nous avons la chance d'avoir des spécialistes au sein de certaines commissions, la Municipalité doit pleinement en profiter. C'est dans son intérêt de collaborer au mieux afin de bénéficier des conseils avisés et des compétences des membres de ces commissions.

Prochaines échéances :

- Séances du Conseil communal 2023 : 6 juin, 3 octobre, 5 décembre 2023
- Votations fédérales et cantonales : 18 juin 2023
- Elections fédérales : 1^{er} tour : 22 octobre, 2^{ème} tour : 12 novembre 2023

P. Thévoz remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h12

Patrick Thévoz
Président



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire



Faoug, le 21 mars 2023

Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance du Conseil Communal.